

Le FDF veut la fin du cours de religion

■ Le groupe de travail parlementaire rend son rapport sur le cours de citoyenneté.

Cette semaine, le gouvernement a annoncé que le cours de citoyenneté d'une heure/semaine sera obligatoire dans le réseau officiel pour les élèves de primaire dès la rentrée 2016 et pour ceux du secondaire à la rentrée 2017.

Fin avril, la commission de l'Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de constituer un groupe de travail afin de plancher sur le futur cours. Composé de onze députés de quatre partis (PS, CDH, Ecolo, MR et FDF), il s'est réuni en toute discrétion chaque mercredi pendant trois semaines et il a travaillé sur l'organisation, le personnel ainsi que sur les référentiels et le contenu. Il a bouclé ses travaux le 1^{er} juillet. Voici les grandes lignes du rapport, à découvrir en intégralité sur lalibre.be.

Au sujet des objectifs et des modalités du cours, les parlementaires veulent qu'il

offre aux élèves *"un espace commun dans lequel ils pourront découvrir les différents courants philosophiques et religieux, ainsi que les textes fondateurs des sociétés démocratiques. Ils pourront y débattre en toute liberté, développer leur sens critique et argumentaire, et apprendre à découvrir comment divergences et convergences peuvent*

s'articuler".

Les parlementaires souhaitent que le cours soit nommé *"cours de philosophie et citoyenneté"* et qu'il concerne non seulement le réseau officiel mais aussi le libre où il ne s'agirait pas d'un cours à part entière mais bien *"d'une éducation à la philosophie et à la citoyenneté abordée de manière transversale à l'ensemble des apprentissages (cours et projets)"*.

Une heure ou deux : quatre positions

L'organisation horaire n'est pas définie dans le rapport puisqu'elle sera discutée au sein de groupes de travail spécialisés. Aucun consensus n'a pu être trouvé entre les familles politiques pour déterminer comment le cours devait s'organiser. Quatre points de vue s'affrontent : une heure/semaine avec les cours de reli-

gion et morale maintenus dans la grille horaire des élèves (défendu par le CDH), deux heures/semaine avec l'option de démarquer par une heure/semaine, en raison d'inconnues sur le budget et l'emploi (PS et MR), deux heures/semaine avec la même option que la précédente mais un cours dispensé dans tous les réseaux (Ecolo) et enfin la suppression pure et simple des cours de religion et de morale notamment *"parce qu'ils séparent les élèves sur base de leurs convictions"*. C'est le FDF qui soutient cette position.

Dès 2017, pour tous les élèves

Le groupe de travail propose que le cours soit idéalement mis en œuvre *"dès que faire se peut, à savoir idéalement dès 2016 au sein de chaque première année de chaque degré et au plus tard dès 2017 pour l'ensemble des douze années qui recouvrent la période de l'obligation scolaire"*. Et qui pour donner le cours? Ce serait les professeurs de cours philosophiques, pour autant qu'ils aient les titres requis et qu'ils aient suivi la formation qui leur sera proposée.

Isabelle Lemaire

Des parlementaires plaident pour la suppression pure et simple des cours de religion et de morale, notamment "parce qu'ils séparent les élèves sur base de leurs convictions."